



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/46/L.8
30 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 60 e) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : RELATION ENTRE LE
DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Yougoslavie* ; projet de résolution

Relation entre le désarmement et le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant les dispositions du Document final de sa dixième session extraordinaire 1/ qui ont trait à la relation entre le désarmement et le développement,

Rappelant également l'adoption, le 11 septembre 1987, du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement 2/.

Soulignant l'importance croissante que la relation entre le désarmement et le développement prend dans les relations internationales actuelles,

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général 3/ et les mesures prises conformément au Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement;

* Présenté au nom des Etats Membres de l'ONU qui appartiennent au Mouvement des pays non alignés.

1/ Résolution S-10/2.

2/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.87.IX.8.

3/ A/46/527.

2. Prie le Secrétaire général de continuer de prendre, par l'intermédiaire des organes appropriés et dans la limite des ressources disponibles, des mesures en vue de l'application du programme d'action adopté par la Conférence internationale 4/;

3. Prie également le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa quarante-septième session;

4. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-septième session la question intitulée "Relation entre le désarmement et le développement".
